

# PANORAMA [2019]

## PRÉSENTATION DU SODAVI

À travers ces groupes de travail, la commission « Faire société » s'intéresse à la manière dont les arts visuels permettent de reconsidérer notre rapport à la société, de prendre conscience également de notre rôle, de nos devoirs et de nos acquis en tant que citoyens. Dans les nouvelles régions, les problématiques sont différentes selon les territoires. Le SODAVI doit permettre de travailler sur ces questions de manière fine et au plus près du terrain. Comment fait-on pour que les arts visuels viennent dynamiser les territoires ? Comment fait-on le lien entre création, interventions des artistes et populations locales ?

Comité de pilotage : Sophie Auger-Grappin, directrice du Creux de l'enfer (Thiers), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADERA, Bastien Joussaume, artiste (Truinas), Emma Legrand, directrice du service Culture et Patrimoine (Saint-Gervais-les-Bains), Jérémie Masurel, galerie Slika (Lyon), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Ariane Réquin, coordinatrice indépendante de projets artistiques (Lyon), Giulia Turati, directrice de la Halle (Pont-en-Royans), Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

[www.panorama2018.fr](http://www.panorama2018.fr)

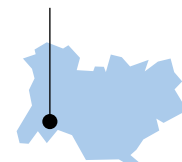


La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



AC//RA  
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes  
A D E R A

Saint-Flour



FAIRE SOCIÉTÉ GROUPE DE TRAVAIL N°3

25.09.2019 CONSERVATOIRE

## COMMENT SOUTENIR, FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DES POLITIQUES DES ARTS VISUELS HORS DES MÉTROPOLES ? QUELS DIAGNOSTICS PEUVENT FAIRE LES ÉLUS, LES CHEFS DE PROJETS, LES ARTISTES ?

## INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS

**Martine Guibert**,  
adjointe au maire  
aux affaires sociales  
et à la cohésion  
sociale de la Ville  
de Saint-Flour et  
vice-présidente aux  
politiques sociales,  
à la santé et  
à la famille de la  
Région Auvergne-  
Rhône-Alpes

Nous sommes très heureux de vous accueillir à Saint-Flour. En tant que Vice-Présidente aux politiques sociales, à la santé et à la famille de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, je suis consciente que votre démarche, qui doit conduire à une contractualisation avec la Région et l'État, doit s'appuyer sur un travail de fond qui se matérialisera par des actions concrètes. Cette démarche autour des territoires hors des métropoles est très intéressante car si la région compte plusieurs centres urbains puissants, une vie culturelle portée par de nombreux

acteurs existe et doit être valorisée.

À Saint-Flour Communauté, nous menons depuis 2014 un projet culturel structuré au niveau du territoire, qui s'articule entre la Ville de Saint-Flour et la Communauté de communes. Il s'agit d'un territoire très vaste, à très faible densité de population, qui possède des richesses paysagères, architecturales et patrimoniales mais aussi une population qui se tourne difficilement vers une approche plus contemporaine. La Biennale « Chemin d'art » et le Pays d'art et d'histoire mènent un **formidable travail de médiation et de sensibilisation** auprès des populations locales, mais

*Cette démarche autour des territoires hors des métropoles est très intéressante car si la région compte plusieurs centres urbains puissants, une vie culturelle portée par de nombreux acteurs existe et doit être valorisée.*

ils doivent faire face à une **difficulté de visibilité**, notamment en direction du public extérieur. Nous devons développer nos actions en vue d'avoir une offre culturelle associée à une offre touristique plus vaste. La problématique de la valorisation de la création artistique est essentielle sur les territoires situés hors des métropoles et des grandes villes concentrant l'attention et le public.

La Communauté de communes a **la volonté de faire de la culture un axe éducatif fort** qui doit **permettre une ouverture d'esprit et une ouverture au monde**. Cette volonté se matérialise par l'intégration de tous les acteurs – institutions, établissements scolaires, associations culturelles... - dans l'offre proposée. Cette cohérence doit être préservée en vue **d'éviter une segmentation trop forte**, en particulier dans le secteur culturel. Votre démarche sera soutenue par Saint-Flour Communauté en tant que partenaire, voire signataire du Plan régional pour les arts visuels, annoncé par Florence Verney-Carron, Vice-Présidente à la Culture et au Patrimoine. Nous porterons une attention particulière à vos propositions qui peuvent nourrir une politique culturelle adaptée à notre territoire et à nos moyens.

## INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

**Christian Garcelon**, directeur artistique de la Biennale «Chemin d'art» de Saint-Flour Communauté

Voir le site de la Biennale de Saint-Flour : [www.chemindart.fr](http://www.chemindart.fr)

La **Biennale de Saint-Flour** est née en 2012 de la volonté de la Ville de Saint-Flour et de Saint-Flour Communauté pour professionnaliser un événement d'art contemporain porté par une initiative locale, intitulé «Chemin d'art» et initié par André Maigne, artiste et professeur d'arts plastiques. L'organisation de la Biennale répond à deux objectifs : **concentrer les moyens pour accueillir au mieux les artistes d'une part, de l'autre elle répond à un choix politique**. Elle s'inscrit dans une démarche culturelle autour d'un dialogue entre « hier et aujourd'hui ». L'art contemporain y a toute sa place avec l'alternance de la Biennale et d'une exposition du **FRAC Auvergne**.

La Biennale suit deux grands principes : produire et donner à voir. Les artistes invités doivent produire des pièces originales qui répondent au contexte singulier de Saint-Flour et de sa communauté de communes autour des approches patrimoniales, historiques et architecturales. **La Biennale, conçue comme un centre d'art à ciel ouvert**

Voir le site du FRAC Auvergne : <https://www.frac-auvergne.fr/exposition/dechainements/>

où le lieu est l'espace public, devient un atelier de production d'artistes. Donner à voir, à travers la présentation de ces œuvres au grand public dans le cadre de la Biennale et d'un programme d'expositions à la Halle aux Bleds, dont la thématique est choisie avec le Pays d'art et d'histoire et les autres lieux culturels de Saint-Flour. **L'enjeu artistique de la Biennale a été l'affirmation du geste, en valorisant l'artiste qui produit, qui s'appuie sur ses savoir-faire**. Les habitants respectent le travail de l'artiste-citoyen, qui est invité à produire sur un territoire donné et qui devient lui-même vecteur de notoriété citoyenne à l'intérieur et surtout à l'extérieur de ce territoire. **Le contact avec les artistes contribue à modifier la perception de l'artiste par la population**, qui devient une incarnation, un réel. La Biennale privilégie des jeunes artistes, formés en France, qui n'ont pas ou peu produit pour l'espace extérieur. Il s'agit bien ici, de positionner l'artiste dans un contexte autre. La Biennale n'invite pas des artistes pointés comme « spécialistes » de l'espace. **La dimension recherche est primordiale** avec une attention forte

sur la réflexion de ce que cela signifie aujourd'hui d'investir l'espace rural. Historiquement la Biennale était organisée à Saint-Flour intra-muros, avant de s'étendre en 2018 à la Communauté de communes qui regroupe 53 communes et 24 000 habitants, soit le tiers du territoire du Cantal. **Cet élargissement, qui répond à un enjeu territorial, s'est révélé très dynamisant** grâce à la volonté des communes d'y participer et d'accueillir les artistes.

***Les communes, pour certaines très petites, sont extrêmement fières d'accueillir des artistes pour la première fois, avec le sentiment d'accomplir un acte politique fort et citoyen.***

Les communes, pour certaines très petites, sont extrêmement fières d'accueillir des artistes pour la première fois, avec le sentiment d'accomplir un acte politique fort et citoyen. Parallèlement, un programme d'événements et d'expositions est développé à Saint-Flour en lien avec le Pays d'art et d'histoire autour du patrimoine et du dialogue avec la création. L'exposition à la Halle aux Bleds a été visitée par plus de 12 000 personnes lors de la dernière Biennale, profitant de l'attrait touristique de la ville. La Biennale travaille également en partenariat avec les musées, l'Office du Tourisme, un château privé ou encore des librairies afin de diversifier ses publics. Toutes ces expositions sur le territoire de la Communauté de communes rentrent dans le parcours de la Biennale, répondant ainsi à **une volonté politique d'intégrer toutes les initiatives au sein d'une offre culturelle entièrement gratuite.**

Voir le site de Chemin d'art :  
<http://www.chemindart.fr/residence/>

Voir le site de Chemin d'art :  
<http://www.chemindart.fr/edition/>

Depuis plusieurs années, la Biennale propose aux artistes qui interviennent de créer **une sérigraphie éditée en 7 tirages**. Une partie des tirages est offerte à l'artiste, tandis que les autres

reviennent à la Communauté de communes pour conserver une trace de leur passage. La collectivité s'est ainsi constituée un fonds de 40 pièces. Cette problématique de l'imprimé est très intéressante pour les artistes, d'autant que beaucoup d'entre eux n'ont jamais fait de sérigraphie. **L'idée étant la création d'un fonds à disposition pour des prêts.**

Fin 2018, la Biennale a lancé une **résidence d'artistes de création** avec le soutien du Conseil départemental du Cantal, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est réservée à un collectif d'artistes déjà constitué ou constitué pour l'occasion. Elle dure de 8 à 10 semaines, avec une première partie d'imprégnation sur le territoire à l'automne puis une restitution au printemps. Le premier collectif accueilli était constitué de trois artistes, le photographe Maxime Bersweiler et le duo Julie Poulain / Olivier Cyganeck. Une restitution a été proposée aux habitants et une publication est actuellement en cours. **L'appel à candidatures met l'accent sur le lien à créer avec la population** dans le cadre de la production, d'autant plus que le tiers de la résidence est consacré à de la médiation.

Pour finir, la Biennale rémunère les artistes exposés à hauteur de 1 500€ d'honoraires et 2 500€ de frais de production. Les frais de déplacement et d'hébergement, pour le repérage et la production, sont entièrement pris en charge. Les communes qui accueillent les œuvres participent en logeant gratuitement les artistes ou en mettant à disposition des locaux ou leurs agents municipaux. Pour la résidence, les artistes bénéficient d'une allocation de 6 000€ et d'un budget de production de 3 000€, financés par la DRAC.

**Sandrine Daureil,**  
animatrice de  
l'architecture et  
du patrimoine, Pays  
d'art et d'histoire  
de Saint-Flour  
Communauté

Voir le site de Saint-Flour Communauté :  
<https://saint-flour-communaute.fr/pays-dart-et-dhistoire>

Dès 2005, le **Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour** a été associé au festival «Chemin d'art» créé par l'artiste plasticien local André Maigne en vue de **faire découvrir l'art contemporain au grand public et aux scolaires.**

Ce partenariat a été prolongé lorsque ce festival est devenu une Biennale en 2018 sous la direction artistique de Christian Garcelon, par l'organisation d'animations dans la ville de Saint-Flour puis dans les différents villages de Saint-Flour Communauté. Ce centre d'art à ciel ouvert cherche, avant tout, à mettre à l'honneur les œuvres de la Biennale en les intégrant, par exemple, dans les visites guidées des villages, des cours intérieures sanfloraines, en proposant des lectures...

**Le public s'approprie l'œuvre au détour d'une animation.** La sélection des villages pour le parcours de la Biennale se fait en amont en fonction de plusieurs critères dont le fort intérêt patrimonial bâti ou paysager. Les œuvres vont devoir vivre par elles-mêmes, ce qui **nécessite de créer des relais sur le terrain avec les habitants et les élus.** Le travail mené au quotidien par le Pays d'art et d'histoire dans ces villages, à travers l'organisation de ces animations culturelles, permet d'intégrer plus facilement l'art contemporain et de faciliter le contact entre les habitants et les artistes.

*Le travail mené au quotidien par le Pays d'art et d'histoire dans ces villages permet d'intégrer plus facilement l'art contemporain et de faciliter le contact entre les habitants et les artistes.*

Cela impose de choisir des artistes qui désirent travailler en milieu rural - ce qui n'est pas le cas de tous les artistes - et qui souhaitent échanger avec les habitants. Le volet médiation, au même titre que la production, est extrêmement important d'autant plus qu'il est le cœur de métier du Pays d'art et d'histoire. Il est essentiel que l'artiste puisse expliquer au public ses choix et son travail, interagir avec la population. Un projet de résidence post-Biennale a, par exemple, été organisé avec l'artiste Vincent Croguennec dont la pratique artistique tourne autour de

l'espace et de l'affiche. Il a travaillé avec une école, alors en travaux, pour construire une palissade qui a permis à l'artiste et aux élèves de coller leurs propres affiches et d'investir ainsi l'espace public. Un travail de médiation a été conduit par les élèves auprès des familles pour expliquer la démarche artistique et leurs créations. Ce projet a été organisé avec l'Éducation nationale, régulièrement associée à la sélection des artistes, afin qu'elle puisse se faire le relai auprès des écoles et des enseignant(e)s. **Ce travail partenarial, qui se fait en amont, permet de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la création artistique.**

Le Pays d'art et d'histoire cherche constamment à **impliquer l'ensemble des services culturels et éducatifs** avec le choix d'une thématique culturelle commune. Chaque acteur - médiathèque, conservatoire, musée, etc. - développe ce thème en se l'appropriant mais toujours en synergie avec les autres acteurs. Le PAH travaille également avec le centre social ou l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) afin de toucher un public plus éloigné de l'art contemporain. Les enfants qui viennent à l'origine pour faire du sport vont pouvoir participer à un atelier créatif en présence d'artistes. Chaque année, des supports ludiques et éducatifs sont édités pour faire découvrir, de façon individuelle ou en famille, les expositions et les œuvres dans l'espace public. Ces supports servent aussi aux enseignants durant les temps scolaires. Cette médiation collective est essentielle pour sensibiliser et expliquer l'art contemporain à la population ; en effet, au moment de la création de «Chemin d'art» par André Maigne, les réfractaires à l'art contemporain étaient nombreux. **Il faut faire preuve de pédagogie** pour apporter les clés de compréhension au public. Les relations privilégiées entre la Biennale et le Pays d'art et d'histoire, qui est reconnu au sein du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire comme intégrant pleinement l'art contemporain dans ses missions, jouent ici un rôle fondamental. **Cette médiation s'appuie sur un engagement politique fort** de la part du Président de Saint-Flour Communauté et des maires qui se sont tout de suite portés volontaires pour accueillir des œuvres d'art.

## DISCUSSIONS AVEC LES PROFESSIONNELS

Voir le site de la FRAAP :  
<https://fraap.org/>

Voir le site du Centre Le Bief :  
<http://www.lebief.org/>

Voir le site de l'Académie de Clermont /  
Estampe en partage :  
<http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle/dans-les-etablissements/estampe-en-partage/>

Voir le site de Sciences-Po Lille :  
<http://www.sciencespo-lille.eu/actualites/lancement-dun-nouveau-cycle-de-formation-continue>

Voir le site d'Aquarium Compagnie :  
<https://aquariumcompagnie.blogspot.com/>

Le centre **Le Bief** à Ambert connaît la même problématique que Saint-Flour avec une petite commune de 7 000 habitants insérée dans une Communauté de communes de 58 communes et 29 000 habitants. Il s'agit d'un **territoire vaste avec une problématique forte liée au transport**. Contrairement à Saint-Flour, les transports ne sont pas gratuits sur la Communauté de communes ce qui pose question pour aller à la rencontre de nouveaux publics ou faciliter la rencontre avec les artistes. **La Manufacture d'Images**, volet arts visuels du centre **Le Bief**, s'est **spécialisée dans le papier et l'estampe**. Elle développe des actions sur un vaste territoire, au-delà de la Communauté de communes, comme le projet **« Estampe en partage »** avec des élèves allant du CM1 à la Terminale dans des écoles à Vichy en lien avec l'Académie de Clermont-Ferrand. **La médiation est un volet important** de l'activité de la Manufacture, à travers l'organisation d'ateliers de pratique, en présence d'un artiste, au sein des écoles, ou encore en participant à des festivals locaux afin de toucher un public éloigné de l'art contemporain. Parallèlement à cette activité de médiation, la Manufacture organise **deux résidences d'artistes de huit semaines autour du papier et de l'estampe**. Les artistes bénéficient d'une allocation de 4 000€ pour chaque résidence, financée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, d'un budget de production de 500€ et la prise en charge de l'hébergement. La Manufacture reçoit aussi le soutien du Département du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour développer ses actions sur le territoire. Les relations sont plus compliquées avec les élus locaux, pour qui l'art contemporain peut faire peur. **Il est essentiel de mener un travail de médiation et de formation auprès des élus sur la Culture et plus particulièrement les arts visuels.**

Brigitte Kohl est photographe et graphiste, Présidente d'**Aquarium Compagnie** qui est une **association internationale d'artistes visuels** et membre du Conseil

d'administration de la **FRAAP – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens**. La FRAAP regroupe de nombreuses associations d'artistes en France qui sont également des diffuseurs et qui s'engagent à respecter la Charte de la FRAAP. Aquarium Compagnie en Drôme est issu d'une première expérience de **création de résidences d'artistes** par l'association Art in situ. Les résidences, qui **croisaient deux réseaux d'artistes anglais et français**, avaient reçu le soutien de la Communauté de communes. Le projet avait également bénéficié du dispositif européen LEADER, permettant de rémunérer les artistes invités ou mobilisés pour de la médiation. Lorsque l'association a déménagé à Firminy, elle a eu **plus de difficultés à développer ce type de projet en milieu urbain**. Cette expérience met en valeur **la plus grande liberté que peuvent rencontrer les acteurs en milieu rural**, où le contact avec les élus est plus direct. Il existe de nombreux festivals d'art contemporain en milieu rural en Auvergne-Rhône-Alpes - le Festival Sillon dans la Drôme, Campagne Première dans l'Ain... - qui doivent être valorisés.

L'une des questions centrales dans les projets artistiques, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, reste **la rémunération systématique des artistes-auteurs**. Cet enjeu doit être porté par tous les acteurs, et notamment les élus. Certaines Régions, comme Poitou-Charentes ou Bretagne, avaient conditionné les subventions à l'obligation de rémunérer les artistes mais l'idée n'a pas été maintenue. **La formation des élus apparaît nécessaire** en vue d'une meilleure compréhension des réalités et des enjeux du secteur des arts visuels par les politiques publiques. C'est en partant de ce constat, mis en avant par les acteurs lors d'une concertation organisée par la Région Hauts-de-France en 2016 que Sciences Po Lille a créé un **Master en Management des institutions culturelles en formation initiale**. Cette formation, à destination des élus des collectivités territoriales, vise à faire découvrir le

fonctionnement du secteur de la Culture, à partager les connaissances nécessaires pour dialoguer avec les acteurs culturels et à mettre en relation les acteurs culturels et les élus. **Les techniciens des collectivités territoriales ont également un rôle important dans la formation des élus**, en les accompagnant dans la prise de décision.

Le système de Saint-Flour Communauté permet de développer ce lien avec les élus : chaque projet culturel doit passer par un parcours institutionnel : la commission culturelle, le bureau exécutif en présence de tous les maires avant d'être voté au Conseil communautaire. Chaque étape fait l'objet d'une présentation du projet, qui peut être validée en l'état ou nécessiter des ajustements pour passer à l'étape suivante. **Ce système a le mérite de sensibiliser l'ensemble des élus en présentant très régulièrement des projets culturels.** De plus, les projets sont forcément portés par des élus devant le Conseil communautaire, ce qui impose de les sensibiliser en amont.

Voir le site du Département du Cantal : <https://culture.cantal.fr/arts-vivants/residences>

Le Département du Cantal s'est positionné tardivement sur les arts visuels pour des raisons politiques et financières du fait de sa taille modeste. Tout d'abord, par l'accompagnement financier des acteurs culturels présents sur le territoire, comme la Biennale de Saint-Flour. Le Département a ensuite créé ses propres équipements, comme **l'artothèque départementale** en 2010. La collection est née de l'achat d'œuvre originales plastiques en deux dimensions auprès d'illustrateurs jeunesse présents lors du Salon départemental de l'Illustration Jeunesse, organisé chaque année dans le Cantal. La collection s'est développée avec l'achat d'œuvres autres que des illustrations jeunesse. À partir de cette collection, une politique arts visuels a été organisée avec **la création de résidences d'illustration** dans le département, **de résidences photographiques** en lien avec le Pôle de photographie de Bruxelles ou encore **des journées de sensibilisation en milieu scolaire** en présence d'artistes ou du personnel de l'artothèque. Les artistes invités sont rémunérés sur le barème donné par la **Charte des Illustrateurs Jeunesse**. L'artothèque effectue aussi bien du prêt aux particuliers qu'aux

Voir le site de l'Artothèque départementale du Cantal : <https://culture.cantal.fr/decouvrir/artotheque>

Voir la Charte des Illustrateurs Jeunesse : <https://www.la-charte.fr/>

institutionnels. L'artothèque n'est pas ouverte au public mais la collection est entièrement numérisée permettant le prêt des œuvres par internet pour les particuliers et les établissements publics. Elle propose également des expositions thématiques dans les établissements scolaires ou les EHPAD, avec la volonté de sensibiliser le public concerné aux arts visuels. Cet outil est officiellement intégré à la politique d'éducation artistique et culturelle du Département.

Les acteurs relèvent qu'hors des métropoles, **l'absence d'institutions fortes** comme les FRAC, centres d'art ou écoles d'art **évite une mise en concurrence des projets** et une institutionnalisation des arts visuels. La diversité des projets est plus grande dans les territoires ruraux, et **le contact avec les élus est plus direct** notamment pour les collectifs d'artistes qui sont nombreux à monter des projets culturels et artistiques sur les territoires. Il est nécessaire d'aider ces collectifs à acquérir le langage des élus afin qu'ils puissent être mieux considérés et développer leurs projets sur les territoires. Dans le cadre du SODAVI, **l'organisation d'une conférence annuelle serait intéressante pour valoriser ces projets et favoriser le partage d'expériences.** C'est aussi le rôle des techniciens au sein des collectivités de mettre les artistes au premier plan afin de sensibiliser les élus à la situation des artistes-auteurs et d'expliquer le travail qu'ils mènent. Il faudrait imaginer des outils qui permettent de faire apparaître les artistes dans l'ensemble des politiques publiques (culture, santé, sociale, économie...). Les techniciens des collectivités territoriales hors des métropoles **travaillent de manière transversale**, c'est une habitude de travail par nécessité, qui se justifie par le fait d'être dans des services réduits et la présence d'un réseau de lieux d'art moins développé. **Sur de tels territoires, les collectivités ne peuvent porter seules une politique culturelle ambitieuse.** Dans un souci d'optimisation des actions entre les collectivités, il serait intéressant de **créer un ou plusieurs lieux de rencontres et de ressources** permettant aux acteurs et aux techniciens d'échanger et de co-construire les actions en amont à l'échelle régionale dans le prolongement du SODAVI.



Voir le site du Département du Cantal :  
<https://culture.cantal.fr/arts-vivants/eveil-artistique-et-culturel/2244-sur-le-fil-de-la-vie>

Le social relevant des collectivités, il pourrait également être envisagé de **faire intervenir un artiste dans le cadre de la formation des assistantes maternelles** pour les sensibiliser aux pratiques artistiques en lien avec les enfants. Le Département du Cantal a développé en 2018 et 2019 un projet de résidence artistique pour le spectacle vivant à destination de la petite enfance, intitulé **« Sur le fil de la vie »**. Les artistes travaillaient en lien avec les professionnels et les enfants. Ce projet a permis d'apporter un regard nouveau aux

assistantes maternelles sur le corps, l'éveil artistique et culturel des enfants..., tout en nourrissant la création des artistes. Ce type d'intervention pourrait être multiplié dans de nombreux champs d'actions, notamment dans **les territoires ruraux qui permettent plus facilement l'expérimentation** de projets originaux, décalés voire transgressifs. Les moyens engagés sont sans commune mesure avec ceux engagés par les grands centres urbains, et autorisent les projets à une « prise de risque » permettant de tester des principes.

## PROPOSITIONS

1

### CRÉER UN OUTIL DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES

Entité qui permettrait d'encourager les échanges entre les acteurs en vue de co-construire des projets artistiques.

2

### FAVORISER LA MISE EN COMMUN D'EXPÉRIENCES

Organiser des rencontres thématiques sur les territoires, mêlant les acteurs des arts visuels dans leur diversité.

3

### RENFORCER L'IMPLANTATION DE LIEUX DE PRODUCTION

Favoriser la rencontre entre les sphères publiques et privées en vue de créer de nouveaux lieux de production sur les territoires.

4

### LA CULTURE DOIT INFUSER TOUS LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Favoriser la co-construction de projets artistiques sur les territoires en y associant les différents services des collectivités territoriales.

---

LISTE DES PARTICIPANTS – **FAIRE SOCIÉTÉ** – GROUPE DE TRAVAIL N°3

---

- Sandrine Daureil, animatrice de l'architecture et du patrimoine, Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté
- Laurie Gacon, animatrice jeune public, Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté
- Christian Garcelon, directeur artistique de la Biennale «Chemin d'art» de Saint-Flour Communauté
- Martine Guibert, adjointe au maire aux affaires sociales et à la cohésion sociale de la Ville de Saint-Flour et vice-présidente aux politiques sociales, à la santé et à la famille de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Denis Llavori, directeur de l'Action Culturelle, Pôle Attractivité et Développement du Territoire, Département du Cantal
- Nina Llavori, chef de service du Développement culturel, Pôle Attractivité et Développement du Territoire, Département du Cantal
- Brigitte Kohl, présidente, Association Aquarium Compagnie et représentante de la FRAAP – Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
- Ben Quêne, responsable de la Manufacture d'Images
- Ariane Réquin, coordinatrice de projets culturels et artistiques